

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial
des HAUTES TERRES D'OC**

Comité syndical du 27 novembre 2023

<p>Nombre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En exercice : 18 • Qui ont pris part à la délibération : 14 	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Brassac (27 Avenue du Sidobre).</p>
<p>Date de convocation :</p> <p>17 novembre 2023</p>	<p>Etaient présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, François BONO, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Jean-Claude GUIRAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ et Alain RICARD - Pour la C/C des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL et Daniel VIDAL <p>Absents excusés : Françoise PONS, Pierre BAILLY, Robert BOUSQUET et Francis CROS.</p> <p>François BONO a été désigné secrétaire.</p>

[Délibération N° 2023-13 – Saisine de la CDAC \(commission départementale d'aménagement commercial\)](#)

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de Commerce et notamment l'article L752-4 ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Hautes Terres d'Oc approuvé le 24 juin 2019 ;

Vu les délibérations prises en Bureau des Hautes Terres d'Oc en date du 3 janvier 2023 et du 27 octobre 2023 ;

Vu le projet de l'entreprise Immaldi et Compagnie faisant l'objet d'une demande de permis de construire déposée auprès de la mairie de Lacaune le 15 septembre 2023,

Vu cette demande faisant état de la création d'une enseigne commerciale de 999.75m² (soit 0.25m² en dessous du seuil déclenchant obligatoirement la saisine de la CDAC) ;

Considérant qu'il y a eu de nombreux débats lors de la dernière création de surface commerciale à Lacaune ;

Considérant qu'il y a déjà la présence d'un hardiscounter à Lacaune (à proximité du projet présenté) ;

Considérant que l'enseigne ALDI a demandé une ouverture dominicale à l'échelle du Département du Tarn (à l'heure actuelle, demande refusée pour un an) ;

Considérant les craintes des commerces de Lacaune et des alentours, la zone de chalandise étant importante ;

Monsieur le Président propose de saisir la CDAC du Tarn.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical **valide à l'unanimité** la demande de saisine de la CDAC.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Brassac, le 27 novembre 2023.

Le président,
Jean-Marie FABRE.

